

## ANNEXE A : Détail des prérequis et critères de reconnaissance de niveau 1 et de niveau 2

PREREQUIS	Détail du prérequis	Reconnaissance de Niveau 1	Reconnaissance de Niveau 2
1 - Portage du projet	Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale	Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)	Idem N1
	Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. <i>Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT</i>	Analyse interne des services mobilisables sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse	Mobilisation de ces différents services en lien avec le plan d'action (c.f. critère 2)
2 - Démarche collective et concertée, avec engagement des acteurs du territoire et/ou partenaires	Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...	Engagement des structures partenaires (lettre d'engagement, charte) Prévision des modalités d'association des communes du territoire concerné	Signature des documents attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique)  Opérationnalité du dispositif d'association des communes du territoire.
	Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus	Engagement à mettre à jour sa fiche PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, événements, etc.)	Idem N1 Existence d'une communication large vers le territoire (événement, newsletter, présence du PAT à des événements du territoire, etc.)



<p><b>3 - Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.</b></p>	<p>Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCOT, PLU(i), PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL), le cas échéant.</p> <p>Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.</p>	<p>Ciblage de l'ensemble des fonctions du système alimentaire et identification des articulations possibles avec les schémas structurants du territoire. Prévise les modalités d'articulation avec les schémas structurants et le(s) RÉGAL, le cas échéant.</p>	<p>Description détaillée de l'articulation et de la cohérence du projet avec les schémas structurants. Association des coordonnateurs de ces dispositifs à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT.</p>
<p><b>4 - Coopération inter-PAT</b></p>	<p>Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins, le cas échéant. Dans le cas spécifique des PAT départementaux, organisation de l'articulation des plans d'action et de la gouvernance avec et entre les PAT infra.</p>	<p>Invitation des PAT supra, infra et voisins à la gouvernance, le cas échéant. Intégration et contribution aux dynamiques de mise en réseau des PAT : réseau national, réseau régional et réseau départemental (le cas échéant). Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.</p>	<p>Idem N1</p>



<p><b>5- Suivi systémique des actions et des partenariats (c.f. ANNEXE B)</b></p>	<p>Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC, référencées en ANNEXE B</p>	<p>Identification d'un ou plusieurs indicateurs par thématique SNANC.</p>	<p>Suivi d'au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.</p> <p>100% des restaurants collectifs sous la responsabilité du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant été déclaré à partir de 2025.</p> <p>NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.</p> <p>Dès lors qu'une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT doit suivre l'indicateur 8.0 en complément d'au moins un indicateur de la thématique</p> <p>« Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim »</p>
<p><b>CRITÈRES</b></p>	<p><b>Niveau 1</b></p> <p>Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de</li> </ul>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Diagnostics prévus ou en cours</p>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Diagnostics réalisés, partagés au membres du COPIL et aux acteurs du PAT et éventuellement mis à jour</p>



	<p>consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques,</li> <li>- données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé,</li> <li>- recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives</li> </ul>		
<p><b>2 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles</b></p>	<p>Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet. Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (<a href="http://france-pat.fr">france-pat.fr</a>)</p>	<p>Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration, sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, dont territorialisation de l'alimentation (filières durables) et approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité (loi EGAlim)</p>	<p>Plan d'actions délibéré comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC, <u>dont obligatoirement</u> au moins une action dans les thématiques suivantes (y compris à travers les partenariats, c.f. prérequis 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- économie alimentaire :</li> <li>développement de filières territorialisées vers un changement de pratiques agricoles et le développement de labels publics (maillons amont, central et aval) ;</li> <li>- justice sociale : lutte contre la précarité alimentaire ;</li> <li>- éducation alimentaire auprès des jeunes ;</li> <li>- restauration collective :</li> </ul>





			<p>approvisionnement en produits durables et de qualité (loi EGAlim) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nutrition et santé : promotion de la santé publique ;</li> <li>- environnement : lutte contre le gaspillage alimentaire ; préservation des ressources, de la biodiversité et/ou du climat ; adaptation.</li> </ul>
<p><b>3 - Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents</b></p>	<p>Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.</p>	<p>Gouvernance prévue ou mise en place et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues (COPIL annuel, groupes techniques, etc.).</p> <p>Mise à disposition (engagée ou prévue) d'un animateur / coordinateur, à minima sur 3 ans (y compris (co-)financé par l'État).</p> <p>Document cadre (délibération établie ou prévue à court terme) mentionnant des engagements financiers et/ou d'animation, en accord avec le diagnostic et les ambitions du PAT.</p>	<p>Gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'action.</p> <p>Mise à disposition (engagée ou prévue) d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, à minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'Etat le cas échéant).</p> <p>Plan de financement réalisé, engagements financiers acquis ou prévus (avec les délibérations afférentes).</p>



<b>4 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet</b>	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.	Réflexion en cours sur la méthode et les indicateurs de suivi et d'évaluation, en tenant compte des indicateurs de l'annexe B.	Validation d'une méthode, couplée à des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents, dont ceux prévus en annexe B.
--	--	--	--



## ANNEXE B : Indicateurs de suivis et d'objectifs, par thématique de la SNANC

Thématique	Code	Type	Indicateur
Justice sociale	1.1	Partenariat	% d'associations de lutte contre la précarité alimentaire (y compris associations d'aide alimentaire habilitées) partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire
	1.2	Action / Impact	% du territoire couvert par l'aide alimentaire
	1.3	Action / Impact	Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
Santé	2.1	Action	Nombre d'actions menées en commun avec le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire (le cas échéant)
	2.2	Partenariat	% de structures du secteur santé-alimentation partenaires du PAT (avec engagement formel) par rapport au nombre total de structures présentes sur le territoire
	2.3	Action	Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé
	2.4	Action / Impact	Nombre de personnes sensibilisées sur les sujets alimentation-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
Éducation à l'alimentation durable	3.1	Partenariat	Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
	3.2	Action	Nombre d'actions menées en commun avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
	3.3	Action	Effectifs (périmètre scolaire - primaire et secondaire) concernés par des actions structurantes d'éducation à l'alimentation durable
	3.4	Impact	Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation durable - préciser le ou les type(s) d'action(s)
Lutte contre le gaspillage alimentaire	4.1	Action	Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire
	4.2	Action	% d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser, le cas échéant)
Foncier	5.1	Partenariat / action	Nombre d'objectifs ou mesures portés par le PAT et formalisés dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
	5.2	Partenariat	Nombre de partenariats formalisés (y compris conventionnement) avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole (SAFER, Terres de Lien)
	5.3	Action	% de surface agricole utilisée (SAU) du territoire



	6.1	Action	Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics)
	6.3	Suivi	Nombre d'installations sur le territoire
Production	6.4	Partenariat	Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole qui œuvrent pour l'installation, l'accompagnement des producteurs (Chambre d'agriculture, GAB/MAB, CIVAM ...)
	6.5	Partenariat	Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire (le cas échéant)
	6.6	Suivi / Impact	% de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
	6.7	Suivi / Impact	% de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
Transformation - Distribution	7.1	Action	Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues
	7.2	Action	Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus
	7.3	Suivi / Impact	En cas de création d'outils de transformation ou de distribution sous l'impulsion du PAT, chiffres d'affaires (CA) annuels réalisés par les dits outils (et idéalement, part du CA correspondant à la rémunération de producteurs du territoire)
	7.4	Partenariat	Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution (GMS) et/ou de transformation et/ou CMA, CCI
	8.0	Indicateurs	<b>Indicateurs complémentaires obligatoires pour toute structure partenaire PAT ayant des restaurants collectifs sous sa responsabilité</b>
		Suivi / Impact	<b>8.0.1</b> : % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la responsabilité des partenaires du PAT <sup>4</sup> <b>8.0.2</b> : Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité (ensemble des achats des restaurants collectifs concernés)
Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim	8.1	Suivi des deux indicateurs ci-dessous	
		Suivi	<b>8.1.1</b> : % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
			<b>8.1.2</b> : Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT
	8.2	Impact	Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGAlim
	8.3	Impact	Nombre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
	8.4	Impact	Nombre de gestionnaires de restauration collective accompagnés pour l'atteinte des objectifs EGAlim (y compris inscription et télédéclaration « ma cantine »)

<sup>4</sup> Pour les porteurs de PAT, il est obligatoire d'avoir 100% de cantines inscrites et 100% ayant télédéclaré dès 2025





	8.5	Suivi	% d'établissements participant au programme "Lait et Fruits à l'école" par rapport au nombre total d'établissements éligibles
<b>Emploi</b>	9.1	Suivi	Nombre d'emplois créés dans le cadre de projets en lien avec le PAT
	9.2	Impact	Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
	9.3	Impact	Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers dans le secteur de l'ESS
	9.4	Impact	Nombre d'emplois créés dans le domaine de l'insertion (dont publics précaires)
<b>Environnement</b>	10.1	Action	Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique
	10.2	Action	Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources
	10.3	Partenariat	Nombre de partenariats dans le domaine de la préservation de la biodiversité
	10.4	Action	Nombre d'actions pour le suivi et la protection de la ressource en eau

